



VALLOUISE-PELVOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

Le 9 juillet 2026, le Conseil municipal s'est réuni Mairie
- Salle Marcel Regout sous la présidence de Gaelle
MOREAU, suivant convocation transmise le vendredi 3
juillet 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ALPHAND Thierry, ALTOBELLI Jacques, BARONNAT Bernard, BECKER Eric, CHERFILS Jacqueline, CLERET DE LANGAVANT Maixent, COQUILLAT Catherine, FISCHER Maryline, KIRKYACHARIAN Luc, LIMARE Camille, MOREAU Gaelle, MOUTIER Gerard, PIRON Silène, TURPIN-HUTTER Anne, VIESSANT Celine

Excusé ayant donné procuration : ADISSON Frank à MOREAU Gaelle, BALCET Fanny à FISCHER Maryline, BROUMAULT Olivier à MOUTIER Gerard, QUANTIN Lauriane à BECKER Eric

Secrétaire de séance : FISCHER Maryline

2026-057 - CRÉATION DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'AMÉNAGEMENT DU PLATEAU DES ESSARTS

L'article 5 sur du règlement intérieur du conseil municipal prévoit la possibilité pour le conseil municipal de créer des comités consultatifs, chargés d'étudier tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités consultatifs sont créés au fil des besoins et des projets. Un comité consultatif est un outil de démocratie participative réunissant des élus et des membres de la société civile (associations, professionnels, habitants, usagers...), particulièrement qualifiés ou directement concernées par le sujet soumis à l'examen du comité autour d'une question ou d'un projet.

La commune a lancé la maîtrise d'oeuvre pour la requalification des espaces public du plateau et l'étude de programmation architecturale pour la rénovation/ extension ou reconstruction du bâtiment d'accueil, et la construction d'un bâtiment regroupant l'atelier technique communal et un garage pour véhicules de damage de la station de ski de Vallouise Pelvoux.

Le maire est président de droit de l'ensemble des commissions thématiques. Les membres des commissions sont désignés par le Conseil municipal en mode proportionnel. **Les commissions peuvent entendre toute personne qualifiée extérieure au conseil municipal.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-22 ;

Vu le règlement intérieur du conseil municipal approuvé le 23 avril 2026;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

D'approuver la création du comité consultatif du projet d'aménagement du plateau des Essarts dont les membres sont :

Maryline Fischer, Céline Viessant, Fanny Balcet, Anne Turpin-Hutter, Jacques Altobelli, Eric Becker, Catherine Coquillat, Jacqueline Cherfils, Bernard Baronnat

De modifier le règlement intérieur du conseil municipal en conséquence.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 9 juillet 2026

La présidence de séance,
Gaelle MOREAU

Le secrétariat de séance,
Maryline FISCHER